

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(24\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Delattre, 23 juillet 1884](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Delattre, 23 juillet 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[23 juillet 1884](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Delattre \[Chocques\]](#)

Lieu de destinationChocques (Pas-de-Calais)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin informe Delattre qu'il avait écarté sa candidature à un emploi de direction supérieure dans l'association du Famelistère, mais qu'il lui propose un emploi d'instituteur dans les écoles du Famelistère dans la mesure où il est prêt à accepter un autre emploi. Il lui précise qu'il accorderait 2 000 F par an à l'instituteur, que les écoles du Famelistère n'ont pas de vacances et qu'il devra payer un loyer pour son logement. Il ajoute qu'une bonne entente doit régner parmi les 4 maîtres et 6 maîtresses employé·es dans les écoles.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Union Familistère
23 juillet 94

Monsieur Delattre,

Lorsque m'est arrivée
votre demande d'emploi, basée
sur les annonces du "Devoir",
et ayant trait par consé-
quent à des fonctions direc-
tives supérieures dans
l'Association, je ne pou-
vais qu'écarter les deman-
des ne répondant pas
directement à ces besoins.

Votre disposition à accepter un emploi
quelconque, peut-être

serait-il possible de vous
donner une place d'ins-
tituteur dans les écoles de
Familistère ? Mais cela
est subordonné aux ren-
seignements que j'obtiens
d'Irai sur vous.

Dans tous les cas, comme
vous paraissez pressé,
je puis vous dire dès
aujourd'hui que je n'au-
rais pas, quant à présent,
à cette fonction plus de
deux mille francs par
an, que les écoles de
Familistère n'ont pas
de vacances, et que les
professeurs, maîtres et maîtresses

travaux n'y reçoivent rien
autre que les appointe-
ments convenus. Ils paient
le loyer de leur apparte-
ment, à l'association,
comme tout autre employé.

Si ces conditions vous
paraissent acceptables, je
voudrais m'en informer et
je prendrais immédiate-
ment des renseignements
afin de savoir si votre passé
est irréprochable et si votre
caractère vous permet de
travailler en parfaite intelli-
gence avec le corps ensei-
gnant de l'association ;
car je dois vous dire que

le corps est composé de
les maîtres et au moins les
maîtresses. Je tiens à ce que
l'union la plus parfaite
existe entre les personnes,
afin que les programmes
et l'emploi du temps
soient observés et appliqués
de concert.

J'attends votre réponse
pour agir en conséquence.
Veuillez agréer, Monsieur,
mes civilités

Godin